

Aménagements du carrefour de la rue du 41^{ème} régiment d'Infanterie et du Bd Maréchal de Lattre de Tassigny - Rennes

Au lendemain du décès de Juliette écrasée sur un passage piéton par un car qui tournait à droite, l'association Espace Piéton s'est fortement mobilisée pour que des modifications soient réalisées afin qu'une telle tragédie ne puisse plus se reproduire.

La manœuvre du tourner à droite par les gros véhicules avec le masque à la visibilité qu'elle entraîne a été retenue comme la cause de l'accident dont a été victime Juliette. Nous avons donc à plusieurs reprises demandé à la mairie et au conseil général que le trajet des gros véhicules soit dévié.

De plus, nos revendications ont également porté sur la possibilité d'octroyer aux piétons une traversée complètement sécurisée. Une expérimentation a été tentée dans ce sens avec un temps de trois secondes au début de la phase de vert piéton. Cette solution a été jugée insuffisante par notre association et inefficace par les services de la ville.

La ville de Rennes a demandé une expertise au Centre d'Etudes Techniques de l'Ouest finalisée en octobre 2008 et dont les conclusions nous ont été rendues en septembre 2009. Leur analyse a tenu compte du trafic élevé des véhicules (1300 véhicules empruntant l'axe du 41^{ème} RI, pont Legraverend avec une petite partie d'entre eux tournant vers le Bd De Lattre de Tassigny en concurrence avec un flux très élevés de piétons). La difficulté d'assurer un temps vert piéton sécurisé suffisant pour permettre la traversée du flux important des piétons tout en gardant une circulation automobile fluide leur a fait rejeter cette notion de temps sécurisé vert piéton.

C'est pourquoi l'hypothèse d'un aménagement de la rue du 41^{ème} en une voie avec une possible anticipation du vert a été retenue comme solution , toutefois et nous citons la conclusion du rapport :

« Toutefois l'importance du flux piétons sur la branche sud du carrefour et la configuration même du carrefour (proximité de générateur fort piéton) nécessitent des mesures complémentaires pour parfaire l'esprit de cette hypothèse :
- l'interdiction du tourner à droite pour les véhicules lourds semble une mesure quasi indispensable pour des manques à la visibilité(angle mort) lors des manœuvres »

Après avoir pris connaissance de cette expertise et l'approuvant dans ces conclusions, l'association a demandé à la ville de mettre en œuvre les aménagements conformes aux conclusions de CETE.

L'association a été conviée le 08/12/09 à une réunion présidée par M. BERROCHE, adjoint au transport et par Mme MEDARD, élue à la sécurité routière. D'emblée il nous a été notifié que la ville n'envisageait pas d'interdire le tourner à droite des gros véhicules à ce carrefour et donc ne donnerait pas suite aux propositions des experts.

Nous avons alors décidé d'arrêter les discussions avec les services des transports et de la sécurité de la ville de Rennes au sujet du carrefour, lieu de la mort de Juliette.